

## REUNION DU 17 JUN 2011

L'an deux mille onze

le vendredi 17 juin

à

18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. BAZONNET Jacques, Maire  
Etaient présents : MM. BAZONNET Jacques, Maire, , MILLOCHAU François, PENVERN Guy, GOY Jacqueline, Adjoint, BAZONNET Didier, LAUVRAY-JONOT Jean-Claude, LEGROS François, DUBUS J. Dominique Conseillers  
Mme APPERE Marinette, MOUTZOURIS Christiane, Conseillères

M. SAVALLE Michel a donné pouvoir à M. BAZONNET Jacques

Absent : Didier BAZONNET

Formant la majorité en exercice.

Monsieur le Président a donné lecture :

### DESIGNATION DU DELEGUE ET DES SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

1°) Des articles du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs,

2°) Du décret fixant une date à laquelle les conseils municipaux doivent désigner

Leurs délégué et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 25 septembre 2011 dans le département,

3°) De l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les conseils municipaux.

### ELECTION DU DELEGUE

Votants : 10

Nuls : 0

Exprimés : 10

Maj. Absol. : 6

Monsieur **Jacques BAZONNET**, Maire, ayant obtenu 10 voix est élu et accepte le mandat.

### ELECTION DE 3 SUPPLEANTS

Votants : 10

Nuls : 0

Exprimés : 10

Maj. Absol. : 6

Monsieur François MILLOCHAU ayant obtenu 10 voix

Madame Jacqueline GOY ayant obtenu 10 voix

Madame Marinette APPERE ayant obtenu 10 voix, sont élus et ont accepté le mandat.

**CONVENTION D'OBJECTIFS  
ENTRE LES COMMUNES  
D'OSMOY ET DE SAINT-  
MARTIN ET L'ASSOCIATION  
LES P'TITS LOUPS**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de la dite Convention, proposé par la Commune d'Osmoy.  
Après examen de cette dernière, le Conseil suggère certaines modifications et précisions aux articles 2, 5 et 6.

Après avoir délibéré, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention rectifiée.

**ETUDE SURVEILLEE  
ANNEE 2011—2012**

Compte tenu du faible effectif recensé suite à un récent sondage auprès des parents,  
Le Conseil décide que la Commune n'assurera plus l'organisation de l'étude surveillée pour la prochaine rentrée scolaire.  
Cette étude sera organisée par l'Association les P'Tits Loups dans une classe de l'école, dans le même créneau horaire.  
L'Association doit se rapprocher de son assurance pour couvrir en responsabilité civile tout dégât qui pourrait être occasionné dans la classe utilisée.

**ASSOCIATION LES P'TITS  
LOUPS :  
COMPTE DE RESULTAT A  
FIN MAI 2011**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du Compte de résultat de la dite Association, arrêté à fin mai 2011.  
Après en avoir pris connaissance, le Conseil demande qu'un nouveau compte de résultat soit présenté pour la fin octobre 2011 et que tout déficit soit résorbé à la fin de l'année 2011.

**ASSOCIATION LES P'TITS  
LOUPS :  
DEMANDE DE SUPPRESSION  
DU LOYER ET DES CHARGES  
LOCATIVES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande du Président pour la suppression des charges locatives et du loyer.  
Après avoir délibéré, le Conseil décide que la totalité de ces charges et loyer sera maintenue.  
Cependant, afin d'aider l'Association, une subvention de 300 € leur est accordée et sera versée en fin d'année.

**ASSOCIATION LES P'TITS  
LOUPS :  
ECONOMIE D'ENERGIE**

Monsieur Jean-Claude LAUVRAY est chargé de recevoir les entreprises de menuiserie et d'électricité en vue de remplacer la porte d'entrée et d'apporter des améliorations techniques au chauffage électrique.

**SUBVENTION A L'ASDO**

Monsieur Jean-Dominique DUBUS, Président de la dite Association, se retire.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier en date du 28/04/11 expédié par le Président de l'Association pour la Sauvegarde des Outils des Métiers Anciens demandant une subvention de 500 € pour l'organisation d'une exposition sur les dioramas, modélisme et jouets les 5 et 6 novembre 2011.

Après avoir voté, il a été accordée une subvention de 120 € (6 voix pour).

**TARIFS  
REPAS DU 14 JUILLET  
2011—FETE NATIONALE**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les tarifs proposés par la Commission des Fêtes dans le cadre du repas du 14 juillet 2011 à 12h, :

- habitants de Saint-Martin :

adultes	10,00 €
enfants jusqu'à 12 ans	gratuit
- Personnes n'habitant pas la commune :

adultes	15,00 €
enfants de 6 à 12 ans	8,00
enfants de—de 6 ans	gratuit

Après avoir délibéré, le Conseil accepte cette proposition.  
Le règlement s'effectuera en régie.  
Une circulaire a été adressée à l'ensemble des habitants de Saint-Martin.

**TARIF  
MARCHE DE NOËL DU  
11 DECEMBRE 2011**

La commission des fêtes propose au Conseil de fixer aux exposants un tarif de 10 € par table, à règlement en régie.  
Après avoir délibéré, le Conseil accepte cette proposition.

**BASSINS DE LAGUNAGE :  
DEGRADATION ET VANDALISME**

Il a été constaté des dégradations sur le site des bassins de lagunage, grillage détérioré et agressions sur les canards ( détérioration des œufs en cours d'éclosion et un canard trouvé mort).  
La gendarmerie sera informée des faits afin de faire cesser ces actes de vandalisme.

\*\*\*\*\*